Système D

avril 2001 Numéro 10

Gros temps sur la science politique

Les assises de la science politique qui ont eu lieu en septembre 2000 à l'initiative de l'ANCMSP et de l'AECSP et dont de larges comptes-rendus sont proposés dans ce numéro avaient permis de faire le point sur un certain nombre de questions importantes qui touchent la discipline : la place de la science politique dans les enseignements, les recrutements, la recherche et ses modes de production, la science politique et l'international. Cette mobilisation d'une partie de la communauté politiste semblait montrer que la situation de la science politique en général et des précaires en particulier tendait à s'améliorer : du soutien ministériel au développement de la science politique au relatif accord sur les conditions de recrutement en passant par la reconnaissance du rôle des doctorants dans la production d'une recherche de qualité, il était possible d'en tirer quelques motifs de satisfaction. Illusions savamment entretenues, naïveté des uns et des autres... ?

C'est d'abord et logiquement de Rennes que sont arrivés les premiers nuages et orages. La procédure de recrutement d'un maître de conférence a été scandaleuse du début à la fin – les différents épisodes sont retracés dans ce numéro, non pas pour ressasser une énième fois les dysfonctionnements, mais parce qu'ils sont exemplaires d'une procédure mal fichue. A-normal ? extra-ordinaire ce recrutement ? Peut-être, mais on gagne beaucoup plus à le considérer comme assez ordinaire. Il ne s'agit plus alors seulement de Rennes mais plus généralement de l'ensemble du processus de recrutement : cela pose la question de la nécessaire dissociation entre procédure mutation et procédure « normale »[1], mais aussi celle de la définition des besoins en termes d'enseignements et de recherche, ou encore le relatif mépris dans lequel sont tenus les postulants qui doivent encore trop souvent réclamer le retour de leur dossier (ou qui envoient des dossiers jamais ouverts). Ces dysfonctionnements étaient au cœur des préoccupations soulevées par l'ancmsp.

Seule éclaircie dans l'installation de l'hiver : les éléments ont été rendus publics assez vite et l'information a pu circuler rapidement, par le biais des docteurs postulants ou des membres de la commission de spécialistes. Cette publicisation des arguments, qui peut apparaître naturelle à beaucoup et donc engendrer des regrets quant au fait que l'ancmsp n'ait pas fait de recours, constitue malgré tout un énorme progrès par rapport à certains objectifs de l'ancmsp, et en particulier la nécessaire transparence de la procédure et l'amélioration de celle-ci. Que des informations aussi importantes aient pu circuler sur la liste, que les problèmes liés à ce recrutement ne soient pas restés l'affaire de quelques initiés est le signe que des changements ont lieu : il n'est plus illégitime de s'inscrire très nettement et en temps réel contre de tels procédés.

Les nuages de l'ouest ne se sont pourtant pas dispersés, puisque, courant mars, le ministère ouvre onze malheureux postes au concours. C'est 30% de moins que l'an passé alors que Francine Demichel avait souligné aux assises le manque d'encadrement des étudiants comparé aux autres pays européens et laissé entendre que le nombre de postes ne diminuerait pas dans les années à venir. Alors... mauvaise volonté ministérielle, problèmes liés aux « négociations » locales dans les universités ? Il reste que cette situation n'est pas tenable et que l'argument invoqué par le ministère (« on va créer des postes d'ATER ») est parfaitement fallacieux.

Enfin (provisoirement), on ne peut que s'inquiéter de la tendance très forte à transformer les IEP en business schools (sur le modèle parisien) et à supprimer du coup les enseignements fondamentaux et critiques (science politique, philosophie politique...). C'est d'autant moins compréhensible que les diplômés de ces formations ne sont pas appelés à faire carrière dans une entreprise, mais à changer à la fois d'employeur et de métier durant leur vie professionnelle. Les échecs de formations ultra-spécialisées devraient au contraire conduire à accorder une plus large place à ces enseignements réflexifs et parfois critiques.

Ainsi, si la situation semblait s'améliorer l'année précédente, les tendances lourdes restent très prégnantes et se traduisent de façon très concrète pour les précaires de la science politique. Ces différents thèmes et d'autres seront très largement débattus à l'occasion de l'AG de l'ANCMSP qui aura lieu le 5 mai et qui sera l'occasion d'une forte mobilisation de tous les précaires.

Système D
c/o Université de Paris I
Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris cedex 05

Directeur de la publication
Benoît Verrier
Rédactrice en chef
Françoise de Barros
Comité de rédaction
Christophe le Digol
Hélène Michel
Valérie Lafont
Sophie Maurer
Jérôme Minonzio
Marie-Emmanuelle Pommerolle
Christophe Voillot

Compte rendu des assises de la science politique. Septembre 2000

Le premier point important à souligner est la tenue par Francine Demichel, Directrice des Enseignements Supérieurs, d'un discours très volontariste pour la science politique. Les politistes disposent là d'un appui important pour la création de postes et pour le développement de la science politique auquel elle n'est pas du tout indifférente.
Quelques chiffres fournis à l'occasion des assises : à peu près 40 allocations de recherche en science politique pour l'année 1999-2000 ; 40 postes ouverts sur les trois dernières années ; agrégation interne 99-00 : 4 emplois pour 7 candidats ; agrégation externe 2000-2001 : 6 emplois 38 candidats...

Francine Demichel laissait entendre qu'il y aurait un plan pluriannuel de recrutements dans le supérieur, et cela semble se confirmer. Ce plan permettrait de planifier un tant soit peu le remplacement des départs en retraite, nombreux dans les 5-10 ans à venir, et de prévoir les créations de postes. En ce sens, il est aussi important que les politistes fassent pression sur les présidents d'université pour demander des postes là où il en manque... et ces lieux où la science politique est en sous-effectif sont nombreux puisque d'une façon plus générale, la France est le pays d'Europe dans lequel le taux d'encadrement est le plus faible.

Les principales directions évoquées par les participants et qui semblaient faire consensus pour développer la science politique sont la création de licence et de maîtrise, le développement de la science politique dans les facs d'économie (et de droit), la mise en place d'épreuves de science politique dans les principaux concours de la fonction publique.
La création de licence et de maîtrise, au cours des discussions, est apparue comme une idée importante à condition de lier ce développement aux débouchés et à la question de la professionnalisation. A ce propos, un intéressant début de réflexion autour de cette question a été entrepris par des doctorants de Bordeaux, lequel mériterait d'être approfondi par l'ANCMSP. Il ne s'agit donc pas de développer la science politique pour créer des postes mais bien pour offrir aux étudiants une formation pertinente et capable de les préparer à différents métiers. Cela signifie s'intéresser à la demande sociale en science politique et donc travailler à susciter cette demande en liant et en entretenant des liens avec les milieux professionnels susceptibles d'être demandeurs des compétences que la science politique peut procurer. C'est pourquoi il a aussi été précisé que la création de ces cursus ne se concevait pas sans une certaine pluridisciplinarité. Le « modèle Paris I » ne peut être reproduit à l'infini. C'est par la convergence autour d'aires géographiques, ou autour de certains thèmes (action publique par exemple) que la création de ces cursus devrait être entreprise. Les outils d'expertise que la science politique fournit ne peuvent pas être négligés.
Un autre axe qui permettrait le développement de la discipline serait de promouvoir des enseignements de science politique dans les facs d'économie. En effet, la science politique a connu des développements importants centrés sur les politiques publiques, sur les agents qui les mettent en place... Ces connaissances devraient pouvoir intéresser des étudiants en formation d'économie. Cette ouverture sur l'économie est importante car elle permet aussi de valoriser et de reconnaître les acquis scientifiques de la science politique.
Enfin, si la science politique permet de mieux comprendre les processus politiques et sociaux, elle doit avoir toute sa place dans les épreuves des concours des fonctions publiques.

Ce cadre général a été discuté lors de la première table ronde qui, du fait de la présence de Francine Demichel et des nombreuses sollicitations auxquelles elle a dû répondre, a contribué à donner une perspective plutôt favorable au développement de la science politique.

L'insertion des doctorants dans une dynamique de recherche collective (TR2)

Au sujet des conditions de vie du doctorant, de la question du rattachement et de la socialisation dans un labo, l'intervention de l'ANCMSP a été particulièrement bien accueillie... mais peu discutée. Du coup, on ne sait pas très bien si des améliorations sont envisageables de ce point de vue. Pour autant, l'intervention de l'ANCMSP, orientée sur les conditions de travail et de vie des précaires de la science politique, a mis l'accent sur l'importance de l'insertion des doctorants dans des dynamiques collectives de recherche. Ceci a non seulement pour effet de désindividualiser le processus de recherche, mais cela doit contribuer aussi à transformer le regard porté sur les doctorants : véritables chercheurs au sein d'un laboratoire ou d'une équipe d'accueil, les doctorants peuvent alors légitimement bénéficier de bonnes conditions de travail. Cette définition du doctorant conduit très vite alors à considérer comme intenables ses conditions de travail actuelles.

Hormis des considérations sur l'évaluation des enseignants et des chercheurs à l'Université et au CNRS, un autre point a retenu notre attention : le représentant de la mission interministérielle à la recherche universitaire a expliqué que la création d'allocations de recherche était aussi fonction des demandes... et on a pu apprendre que ces demandes tendaient à fléchir ! Si cela était confirmé, ce serait tout à fait scandaleux eu égard au nombre important de doctorants qui peinent à trouver un financement et qui se retrouvent dans des situations précaires intenables.

Enfin, il semble clair que le chercheur à temps plein du CNRS est appelé à disparaître... sans que l'on sache très bien ce qui va le remplacer.

Les concours de recrutements (TR3)

Par rapport au concours et aux solutions que l'ANCMSP préconise, il semble que la plupart des analyses que nous défendons rassemblent un relatif consensus. Resterait à acter de manière précise tous les changements nécessaires à la procédure actuelle pour qu'elle devienne un peu plus égalitaire : calendrier, meilleure prise en compte des travaux des candidats, auditions mieux calibrées. Pour ce qui est d'une réflexion autour de la mise en place d'un concours national, la situation est complexe : certains estiment que le principe de l'autonomie des universités l'interdit mais tout le monde s'accordait pourtant à reconnaître qu'il y avait un réel problème. En effet, les « recruteurs » trouvent désagréables de recruter un candidat pour leur université ; ce principe ne conduit pas à avoir des pratiques de recrutement irréprochables. Le sentiment général est que cela a des conséquences désastreuses, que les commissions de spécialistes ne peuvent pas actuellement travailler dans de bonnes conditions. On peut imaginer un groupe de travail commun ANCMSP/AECSP pour que ces points de convergence se transforment en réelles améliorations de la procédure.

L'international en débats (TR4)

Cette table ronde a fait l'objet de vifs débats, malheureusement pas sur des questions centrales pour les doctorants à l'étranger ou les post-docs. L'intervention de l'ANCMSP avait pourtant permis de mettre le doigt sur le principal paradoxe de « l'international », à savoir d'un côté le chant des louanges de l'expatriation avec tout ce que cela peut comporter de fascinant, et de l'autre, la réalité, nettement plus prosaïque : problèmes de financement, de permis de travail, de sécurité sociale, de perpétuation des liens avec les réseaux d'origine, des conditions dans lesquelles le retour s'opère. Autre paradoxe, on manque d'un côté, d'après F. Demichel, de spécialistes de politique comparée, de l'autre, les post-docs ont du mal à se réinsérer sur le marché local.
Ces contradictions auraient peut-être demandé plus de temps (et moins de fatigue, la TR4 étant la dernière de la journée) pour être réellement l'objet de débats.

Les problèmes des docs et post-docs ainsi que la question de la professionnalisation (ou de la reconnaissance des compétences des docteurs en science politique) sont apparus comme des points de débats qui devraient être développés...

Liste des 11 (malheureux) postes mis au concours maître de conférence 2001

Université Aix-Marseille-II : Aix-en-Provence : 1205 S.
Université Paris-VIII : le monde turc, relations internationales : 0931 S.
Université Lille-II : sociologie politique : 0886.
Université de Valenciennes : Institut de préparation à l'administration générale : 0604.
Université Lyon-III : 0129.
Université Montpellier-I : sociologie politique : 1000.
Université de Perpignan : 0324.
Université Paris-I : sociologie et institutions politiques : 0308.
Université du Havre : 0422.
Université Strasbourg-III : 0411.
Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines : Guyancourt : 0256.

Table ronde 1 : la place de l'enseignement politique dans les enseignements supérieurs

La question à l'ordre du jour de cette table-ronde se décline pour l'ANCMSP à partir d'une question simple qui doit être posée ici : comment accroître le nombre de poste d'enseignants et de chercheurs en science politique ? Pour ce faire, partons du constat suivant : 1/ la place de la science politique dans les enseignements supérieurs reste marginale ; 2/ le renouvellement des générations d'enseignants et de chercheurs et la pérennité de cette discipline sont loin d'être assurés à la date d'aujourd'hui.
A partir d'un tel constat, dont la banalité ne le rend pas moins problématique, on peut aborder la question de la place de la science politique de deux manières bien différentes : 1/ s'interroger sur l'autonomie (ou sur la dépendance) intellectuelle de la science-politique vis-à-vis d'autres disciplines : droit, histoire, philosophie, sociologie, etc... 2/ aborder plus concrètement la situation de la science politique, l'envisager telle qu'elle est enseignée, par qui ? à qui ? où ? dans quelles conditions ? pour quels débouchés ?

1. **La science politique dans les universités**

La situation de la science politique y est variable, cela va des établissements où existent quelques enseignements de science politique au sein des cursus de droit aux universités avec des IEP autonomes en passant par celles où des cursus de science politique (2e et 3e cycle) sont présents au sein des UFR de droit.
Quels sont les principaux problèmes rencontrés :
- de nombreux enseignements de science politique sont encore assurés par des enseignants de droit public (l'inverse est beaucoup plus rare...) ;
- la science politique n'a pas la même visibilité, en termes de débouchés et de carrières, que le droit pour la majorité des étudiants ;
- la recherche en science politique oscille entre un tête-à-tête conflictuel avec le droit et la tentation du repli disciplinaire.
Face à la variété des situations, nous souhaitons l'assouplissement des règles permettant la création de départements de science politique autonome au sein des UFR de droit, ainsi que la création de 1er cycles résolument pluridisciplinaires s'appuyant sur la variété des domaines couverts par la science politique, de ses objets de recherche et donc des savoirs et des compétences susceptibles d'être enseignés.
Il va de soi que l'horizon des débouchés professionnels ne doit pas être absent d'une telle réflexion ! La science politique ne doit pas avoir pour seule vocation sa reproduction académique. A partir du moment où l'ouverture sur l'ensemble des sciences sociales sera poursuivie, les diplômés en science politique devraient pouvoir accéder, sur la base des enseignements qu'ils auront reçus, à des emplois variés, à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé.

1- **L'IEP de Paris et les autres établissements d'enseignement supérieur**

Posons la question un peu brutalement : ne devrait-on pas rebaptiser aujourd'hui l'ancienne « Ecole libre des sciences politiques » tant la place des enseignements de science politique se réduit comme une peau de chagrin 27 rue St-Guillaume au fur et à mesure des réformes « managériales » de la direction de cet établissement ? Comment envisager la poursuite d'une situation où de nombreux jeunes docteurs seraient formés à l'IEP de Paris sans avoir aucun espoir d'y enseigner ?

Comment inverser cette tendance ? Cela passe : 1/ par l'accroissement du nombre d'enseignements assurés par des universitaires ; 2/ par une extension des épreuves de science politique aux différents concours administratifs de niveau A dont la préparation consistait la vocation initiale de cet établissement (rappelons qu'elle en est quasiment absente aujourd'hui). Une telle épreuve pourrait être obligatoire dans les concours des filières administratives et facultative dans les autres.
Une telle proposition ne doit pas être comprise comme le moyen mécanique d'accroître la part des enseignements de science politique au sein de la section « service public », elle se justifie avant tout par la pertinence de tels enseignements eu égard aux tâches que les futurs (hauts) fonctionnaires auront à remplir. La réflexion devrait aussi porter sur l'introduction de la science politique dans les différentes écoles d'application de la fonction publique (en premier lieu l'ENA), enseignements qui là aussi devraient être assurés par des universitaires. La science politique serait-elle une discipline si insignifiante (ou si dérangeante...) que les futurs fonctionnaires devraient en être protégés ? Ces réflexions valent aussi pour les différents concours organisés au niveau des institutions de l'Union Européenne.

Le texte qui suit, rédigé par des doctorants de Bordeaux, est une première mise en forme de leurs réflexions sur la professionnalisation. Présents aux assises, ils ont eu l'occasion d'en faire état.

Réflexions sur la professionnalisation des doctorants en science politique

Dans le cadre de la mise en place de l'école doctorale IEP de Bordeaux/ Université Montesquieu Bordeaux IV, les doctorants ont formé un groupe de travail sur la professionnalisation, auquel ont été associés des enseignants et des chercheurs. A l'issue d'une année de travail, et après avoir fait des propositions au sein de leur école doctorale, ils nous livrent ici les premiers éléments de leur réflexion ainsi que quelques pistes sur un débat urgent et encore largement ouvert.
La réflexion sur la professionnalisation se veut une réflexion globale sur les perspectives d'emploi des doctorants aussi bien dans l'enseignement supérieur et la recherche que dans les domaines extra-académiques. Il ne tient pas à occulter les débats sur les débouchés académiques des doctorants en science politique, mais souhaite souligner, pragmatiquement, que de nombreux docteurs ne trouvent pas de tels débouchés et que d'autres secteurs d'activités seraient susceptibles de bénéficier de leurs compétences. Cette question doit concerner à la fois les doctorants et les jeunes docteurs mais aussi les enseignants, les chercheurs, les directeurs de thèses et responsables de formation doctorale car, au-delà de l'avenir des doctorants, c'est aussi la

question de l'utilité sociale de la science politique en dehors de la recherche qui se pose, et donc des débouchés pour les étudiants en science politique.
Hors la recherche, quelle utilité sociale de la science politique ?
La réflexion sur la professionnalisation doit d'abord s'intéresser à l'apport de la science politique au delà des activités d'enseignement et de recherche. Qu'est ce que notre discipline et qu'est-ce que des docteurs en science politique peuvent apporter à d'autres secteurs d'activités et d'autres acteurs comme les collectivités locales, les entreprises, les associations ou les organisations internationales ? Il s'agit ici de s'interroger sur les compétences valorisables et transférables à l'extérieur du champ académique, puis sur l'énonciation de ces compétences. A partir d'un questionnaire soumis aux doctorants bordelais, il est possible de souligner les différentes compétences qu'ils estiment acquises lors du travail de thèse et mobilisables à l'extérieur . En voici quelques exemples mettant en lumière l'étendue de ces compétences. Il s'agit d'abord d'un ensemble de savoirs généraux et spécifiques liés au politique, comme, par exemple, la "connaissance des contextes administratifs et réglementaires, des contextes politiques, des logiques du fonctionnement institutionnel, la compréhension globale des architectures juridiques (notamment de droit public, constitutionnel et international)", doublé d'un regard critique et distancié propre au chercheur: "Capacité à prendre en compte la pluralité des points de vue et les rationalités spécifiques, ce que le gestionnaire n'est pas toujours en mesure de faire", "aptitude particulière à la prospective et à la prévision, à tracer des lignes de développement possibles de tel phénomène ou telle politique".
Ces savoirs disciplinaires s'accompagnent d'une maîtrise indéniable des techniques et outils d'enquête largement transférables dans d'autres secteurs d'activités : "maîtrise des différents outils de recherche en sciences sociales (veille documentaire, base de données, élaboration d'entretiens, conception d'enquêtes)". Cette technicité se trouve confortée par une habitude du terrain favorisant des aptitudes de "médiation, de capacité d'écoute et de dialogue". Le travail de thèse, selon les doctorants interrogés, favorise également une "capacité d'organisation du travail, l'autonomie dans le travail, la prise d'initiative, le travail en équipe". L'ensemble des activités parallèles à la thèse constituent également des savoir-faire largement valorisés dans l'ensemble du monde professionnel : « capacité de synthèse et de formalisation, à l'écrit et éventuellement à l'oral, savoir-faire en montages de dossier, recherche de financement, gestion de projets, organisation d'événements ou de productions collectives » auxquels on pourrait ajouter, pour certains, des expériences pédagogiques.
La formation doctorale en science politique
Les formations doctorales dans le cadre de la mise en place des écoles doctorales sont susceptibles d'apporter des éléments positifs à cette valorisation des savoir-faire professionnels des doctorants, sous certaines conditions. D'abord, il est nécessaire que les chartes des thèses soient signées et effectivement appliquées, avec toutes les implications en termes de conditions de travail des doctorants et d'accès aux mêmes facilités que les chercheurs dans les laboratoires, d'information sur les débouchés et de suivi des docteurs après leur soutenance. Ensuite, il faut que les formations proposées aux doctorants ne leur soient pas imposées, mais qu'elles soient élaborées avec eux et répondent à leurs demandes. C'est dans le cadre de ces nouvelles formations (qui concernent particulièrement les nouveaux doctorants) que l'on peut imaginer des formations professionnalisées, utiles pour le doctorant à la fois dans une perspective académique et extra-académique, ce qui est déjà le cas dans d'autres disciplines. I peut s'agir d'une formation au montage et à la gestion de projet, à l'anglais scientifique, d'une formation pédagogique, ou aux outils informatiques et internet en matière d'édition. La formation en analyse et gestion budgétaire, en montage de dossiers de financement peut s'avérer doublement utile : à la fois dans nos activités actuelles de recherche, et plus tard dans notre travail comme chercheur (recherche et gestion de contrats de recherche constituent aujourd'hui une part non négligeable de ce métier), et dans le champ extra-académique dans lequel le montage de dossiers de financement et la gestion de budgets sont quasi toujours des compétences requises. Par ailleurs, on peut envisager de développer la possibilité pour les doctorants de travailler sur des contrats de recherche (émanant de centres de recherche, de collectivités locales, d'administrations, d'associations, d'entreprises...), ou d'animer des séances de formation, ce qui permettrait non seulement à chacun de bénéficier d'autres expériences professionnelles, mais aussi de créer une visibilité dans différents milieux professionnels et de résoudre (partiellement) les problèmes financiers des doctorants non financés ou des jeunes docteurs. Des structures associatives (qui favoriseraient - peut-être - un principe de transparence ?) dans/à ôté/en marge des centres de recherche, pourraient développer et gérer ces contrats.
Le problème de la professionnalisation des doctorants exige une réflexion urgente et une prise de conscience du milieu de la science politique, souvent réticent à s'intéresser aux débouchés professionnels en dehors de la recherche et de l'enseignement constituant " la suite logique "de la thèse. La mise en œuvre de mesures seulement esquissées ici serait pourtant profitable aux doctorants, aux formations doctorales et à l'ensemble de la discipline.

TR2 : La place des doctorants dans la recherche

On peut considérer que les doctorants occupent une place centrale dans la recherche en science politique, dans la mesure où les thèses constituent l'une des voies privilégiées de production de connaissances dans ce domaine. Cette place appelle dès lors plusieurs réflexions, sur :
- la façon dont cette forme particulière de recherche est financée (allocations, postes d'ATER et autres vacations)
- la façon dont les acteurs de cette forme de recherche (c'est-à-dire les doctorants) sont intégrés, ou plutôt, ne le sont pas, aux structures censées produire la recherche (statut du doctorant, intégration aux équipes d'accueil, possibilités de répondre individuellement ou collectivement à un contrat de recherche).
Sur tous ces points, la position du

doctorant (et des docteurs sans postes) se caractérise par la plus grande précarité voire l'exclusion pure et simple des modalités de financement de la recherche, notamment en raison des défauts d'intégration des doctorants et docteurs non recrutés par les équipes d'accueil des universités dans lesquelles ils sont (ou ont été) inscrits. Si bien que le bilan que l'on peut dresser du point de vue des précaires de la science politique peut être aussi lu comme une analyse des dysfonctionnements des universités dans leur fonctions d'enseignement que de recherche.

Si l'on détaille un peu, on peut notamment souligner que :

- la source principale de précarité est financière et provient des modalités de financement des thèses. En sciences humaines, rappelons que pour environ 75 thèses menées à terme, seules 30 allocations ont été attribuées. Plus de la moitié de la recherche produite par la voie des thèses n'est donc pas directement financée. Ce qui implique des conditions difficiles de production de la thèse en raison du temps consacrée à l'obtention d'autres formes de revenus. Il n'est pas besoin de mener une grande enquête pour savoir que c'est là que réside la principale source non seulement de précarisation des chercheurs que sont les doctorants, mais également d'abandon de leur recherche : amenés parfois à s'investir dans d'autres domaines professionnels que ceux de la recherche pour financer cette dernière, c'est finalement la recherche qui finit par perdre un de ses producteurs. Il faut savoir que chaque année 350 sujets environ sont déposés en science politique : les abandons sont majoritaires, même si on ne doit pas les attribuer tous au manque de financements.

Outre qu'elle est rare, l'allocation a l'inconvénient de n'être proposée qu'aux personnes qui viennent de soutenir leur DEA. Cette contrainte a pour résultat d'exclure des financements de thèse tous les candidats qui, pour une raison ou une autre, ont souhaité ou dû interrompre leurs études. On peut se demander pourquoi une thèse n'est pas financée, comme les autres formes de recherche, sur la base unique du projet et les compétences que le candidat y démontre.

C'est uniquement une année avant la soutenance de sa thèse (parfois 2), et donc après avoir survécu à deux années au moins (et plus souvent 3 ou 4) de recherche sans financement, que le doctorant a la possibilité de retrouver une voie de financement qui l'insère à nouveau dans le milieu professionnel auquel il se destine *a priori*. En effet, il peut alors postuler à l'un des soixante demi-postes d'ATER environ qui sont ouverts chaque année. Sans parler des modalités de recrutement qui sont encore plus opaques que celles de maîtres de conférence, l'obtention d'un poste d'ATER ne va pas sans poser de problèmes du point de vue du financement de la recherche. Cette source de financement peut être à la source de difficultés lorsque l'université utilise ces postes pour régler des problèmes de gestion de carrières des titulaires plutôt que pour faciliter au doctorant l'achèvement de sa thèse. C'est le cas lorsque les services sont composés de cours magistraux sans rapport avec la recherche du doctorant et sans aide de la part des titulaires pour l'élaborer. Son manque d'expérience, sa position de nouveau venu désirant "bien faire" peut engendrer un déséquilibre entre le temps consacré aux enseignements et celui consacré à la recherche. C'est encore plus vrai lorsque les impératifs de gestion des emplois du temps et des carrières des enseignnts-chercheurs en poste font que l'ATER se voit proposer pour sa seconde année des cours différents de ceux qu'il a assurés l'année précédente et que sa position de candidat potentiel empêche de refuser.

Déjà difficile, cette situation représente cependant un moindre mal si on la compare à celle des doctorants sans financement ou des docteurs sans postes qui souhaitent répondre à des appels d'offre.

- L'expérience montre en effet qu'à moins de bénéficier d'appuis personnels solides (et qui seraient, de plus, férus de gestion administrative et comptable de la recherche) dans des laboratoires d'accueil, il est impossible au doctorant comme au docteur sans poste (ce qui est encore plus aberrant) de répondre à un appel d'offre ou de bénéficier d'un contrat de recherche avec un organisme public de financement de recherches. Ceux qui s'y sont essayés ont en effet appris à leurs dépens plusieurs règles et coutumes qui concourent à cette impossibilité. Première règle : un ministère ne finance pas un individu mais une structure qui peut être associative ou publique (une université par exemple). C'est là que le doctorant découvre que l'isolement dans lequel il a l'habitude de vivre et le caractère très individuel de la thèse sont en fait une aberration par rapport aux règles de la recherche publique. Mais ce n'est qu'ensuite que les véritables difficultés commencent. Toute équipe d'accueil qu'elles soient, les universités dans lesquelles sont inscrits des docteurs refusent de les employer à part entière sur des contrats de recherches. Leur refus prend plusieurs formes : soit c'est un refus intégral parce qu'elles ne veulent courir aucun risque de paiement des indemnités de chômage lorsque le contrat de travail prend fin ; soit un refus larvé lorsque la neutralisation de ce même risque amène les équipes d'accueil à n'employer ces doctorants que sous des formes peu soucieuses du droit du travail et encore moins des besoins réels de financement de ces chercheurs que sont les doctorants – paiement sous la forme de remboursements de déplacements, d'achats de livres ou de vacations payées au lance-pierres... bref, toute forme qui non seulement ne rémunère pas le travail accompli, mais qui de plus prolonge la situation de précarité de ces chercheurs en les empêchant d'avoir une source stable de revenus et des droits sociaux (chômage, retraite, etc.). Combien d'appels d'offre ont été remportés par des universités qui se glorifient ensuite de ces trophées, devenus tels grâce aux petites mains de la recherche, qui, de plus, doivent se montrer ensuite reconnaissantes d'avoir été élues pour participer à ces projets dits "collectifs" ? Combien de doctorants se détournent de leur objet initial en raison de contrats de recherches "alimentaires" qu'ils ont dû enchaîner pour financer leur thèse ?

La façon dont les doctorants sont ou ne sont pas intégrés à des contrats de recherche montre, de la façon sans doute la plus crue, les modalités de leur marginalisation statutaire et financière au sein même du milieu professionnel auquel ils se destinent. La faible intégration des doctorants aux activités de l'équipe d'accueil de l'université dans laquelle il est inscrit constitue le signe d'une recherche qui n'apparaît pas collective : combien d'équipes d'accueil daignent informer les

Cette table ronde est consacrée aux carrières en science politique et